



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## commémorations

Question écrite n° 93409

### Texte de la question

M. Joël Giraud rappelle à M. le ministre de la culture et de la communication que l'année 2006 verra le centenaire de la réhabilitation et de la réintégration dans l'armée du capitaine Alfred Dreyfus, injustement condamné au bagne douze ans auparavant sur la base de faux documents communiqués secrètement au seul jury militaire pendant sa délibération. Compte tenu de l'importance prise dans notre histoire contemporaine par ce que Péguy a appelé « cette immortelle affaire Dreyfus », il lui demande les dispositions prises par la Bibliothèque nationale et les Archives nationales pour commémorer ce centenaire afin de souligner la victoire de la justice et le courage d'un citoyen français et officier juif dans sa résistance à l'acharnement des autorités légales pour le détruire.

### Texte de la réponse

Le souhait exprimé par l'honorable parlementaire de voir les services du ministère de la culture et de la communication contribuer à la célébration du centenaire de la réhabilitation et de la réintégration dans l'armée du capitaine Alfred Dreyfus rejoint le souhait du ministre concerné, ainsi que celle du Gouvernement. Cette volonté s'est d'abord manifestée, dès la fin de l'année 2005, par la publication de la brochure des célébrations nationales 2006, publication par laquelle le ministère de la culture et de la communication fait chaque année connaître la liste des grands anniversaires considérés comme les plus dignes d'être célébrés au niveau national. Cette dernière brochure accorde, en effet, une place importante à cet anniversaire, la rédaction du texte correspondant ayant été confiée à Me Jean-Denis Bredin, spécialiste de « l'Affaire ». Ce même département ministériel a décidé en outre de publier, dans le courant de l'année 2006, un nouveau site Internet qui sera spécifiquement consacré à cet anniversaire. Ce site prendra place dans la collection des publications électroniques des célébrations nationales et sera particulièrement destiné à faire mieux connaître au jeune public le contexte historique dans lequel cette réhabilitation put intervenir ainsi que la postérité de la lutte pour assurer une meilleure protection des droits de l'homme. Pour ce qui concerne la Bibliothèque nationale de France, une réflexion est actuellement engagée pour déterminer les conditions selon lesquelles cet anniversaire pourrait être également célébré dans le cadre de cette institution.

### Données clés

**Auteur :** [M. Joël Giraud](#)

**Circonscription :** Hautes-Alpes (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93409

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 mai 2006, page 4587

**Réponse publiée le** : 30 mai 2006, page 5666